

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2805

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Culture - Association Institut Français de civilisation musulmane (IFCM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur: Monsieur Cédric Van Styvendael

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

<u>Présents</u>: Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2805

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s):

Objet : Culture - Association Institut Français de civilisation musulmane (IFCM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'association IFCM a été créée en 2007. Elle a pour objet de contribuer à mieux faire connaître les cultures de l'Islam, de permettre d'en connaître les origines, la diversité et les apports dans un lieu ouvert à tous.

Pour ce faire, ses moyens d'actions sont :

- les recherches, études et valorisation relatives à la tradition et à la culture musulmane dans ses multiples dimensions,
- l'enseignement des connaissances de l'Islam en tant que culture et civilisation,
- le dialogue interculturel,
- l'éducation, la médiation et l'insertion sociale,
- les échanges entre les différentes sphères sociétales.

L'association IFCM organise des rencontres, conférences, colloques et des expositions artistiques, constitue un fonds documentaire culturel et artistique, réalise des publications et assure la traduction et le commentaire d'ouvrages.

Elle gère, par ailleurs, l'équipement culturel IFCM, situé à Lyon 8ème et ouvert au public en septembre 2019. D'une surface de 2 500 m² répartis sur quatre niveaux, il comprend :

- une salle de conférence de 240 places,
- un espace d'exposition de 200 m²,
- 10 salles de classe d'enseignement et deux laboratoires de langue,
- une médiathèque,
- deux salles polyvalentes pour colloques et séminaires, auxquels s'ajoutent des espaces publics (salon de thé/restaurant) et une terrasse donnant sur les jardins.

L'association IFCM porte un projet culturel dense, représentant toutes les diversités de l'Islam, aussi bien historique qu'actuel et travaille en réseau et en résonnance avec les établissements culturels de la Métropole et plus largement avec l'ensemble des structures culturelles nationales comparables. Pour cela, les statuts de l'association IFCM ont fait l'objet d'une profonde rénovation, à partir de 2016, afin d'en assurer une gouvernance claire et ouverte sur ses partenaires. Ils ont été mis à jour lors de son assemblée extraordinaire du 13 avril 2019.

II - Objectifs

La Métropole souhaite, à travers sa stratégie en matière culturelle pour la période 2021-2026, faire territoire en garantissant, notamment, un maillage territorial de l'offre culturelle et en participant à la constitution d'un récit commun.

Pour faciliter la construction de ce récit, l'appropriation par les habitants de la mémoire d'une identité en mouvement, enrichie tout au long de son histoire par les métissages liés aux migrations successives est une donnée essentielle.

L'association IFCM peut contribuer utilement à cet objectif au travers de ses actions et son programme.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1898 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué une subvention de 40 000 € à l'association IFCM pour son fonctionnement et sa programmation culturelle.

En 2022, la programmation de l'association IFCM a pu commencer à se déployer grâce à la sortie du contexte sanitaire contraint des années précédentes. Ainsi, l'association IFCM a pu maintenir un cycle de conférences à destination du grand public, avec une vingtaine sur l'année, sur des sujets divers, tant sur la culture musulmane que sur la laïcité et le dialogue inter-religieux, ainsi que plusieurs projections suivies de débat avec la diffusion des documentaires Les Charbonnières de Tana d'Ahmed Jemaï le 8 mars et Nous tous dans le cadre de la journée internationale du vivre ensemble en passant par Noé de Darren Aronofski ou encore Aladdin.

Deux expositions ont été ouvertes dans l'année, en mars autour de l'histoire de l'Islam en France et en septembre avec l'artiste Ibn Battûta, exposition réalisée pour l'Institut Français de Tanger à l'occasion de la parution d'une bande-dessinée. Des spectacles, contes pour enfants, pièces de théâtre et ateliers étaient également proposés.

Enfin, l'association IFCM a participé à diverses manifestations nationales ou internationales, comme la Nuit de la lecture, les Journées européennes du Patrimoine ou la journée mondiale de la langue arabe.

Parallèlement, l'IFCM développe une activité d'enseignement de langues (arabe, persan, français), ses formations autour de l'interculturalité et de la laïcité et son programme de séminaires sur la civilisation musulmane.

III - Programme d'actions pour 2023

En 2023, l'association IFCM densifie sa programmation culturelle et propose au grand public trois expositions autour des sujets suivants :

- l'histoire de l'Islam et des musulmans de France de 720 à 2021,
- l'esclavage à la colonisation,
- soldats de France, l'engagement des soldats musulmans de 1802 à 1962.

Pour ce faire l'association IFCM s'appuie sur des collaborations avec l'association SEVE pour l'engagement citoyen, l'association Coup de soleil, l'Institut SIRA et des chercheurs de Médine, l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité de Lyon.

Un programme plus riche de conférences et de tables rondes est proposé cette année, ainsi que des projections de films. L'association IFCM propose ainsi régulièrement des projections d'œuvres cinématographiques à destination de différents publics souvent suivies de temps de débat avec la diffusion du documentaire Gardiens des mondes de Leïla Chaïbi, des films Grand voyage d'Ismaël Ferroukhi et Indigènes de Rachid Bouchareb.

Des activités sont également proposées aux enfants, avec par exemple des ateliers de calligraphie, et enfin, l'association IFCM poursuit sa participation aux grandes manifestations nationales comme la Nuit de la lecture et les Journées européennes du patrimoine.

Parallèlement, l'association IFCM développe son activité d'enseignement de langues, ses formations autour de l'interculturalité et de la laïcité et ses séminaires sur la civilisation musulmane.

IV - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel de fonctionnement représente un montant de 827 855 € en 2023, répartis comme suit, pour lequel l'association IFCM sollicite le soutien financier de la Métropole.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes	198 119	recettes d'activités	173 873
charges de personnel	117 359	subventions :	
fonctions administratives	32 132	Métropole	40 000
charges de structure	404 090	Ville de Lyon	45 000
fonctions support bâtiment	47 155	autres subvention/mécénat	556 082
autres prestations	29 000	cotisations/dons	12 900
TOTAL	827 855	TOTAL	827 855

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association IFCM au titre de l'année 2023;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association IFCM,
- b) la convention à passer entre la Métropole et l'association IFCM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 chapitre 65 opération n° 0P33O5160.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313889-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023